

# CONSEIL GENERAL

---

**Commission** : COGEST  
**Président** : Daniel SCHMID  
**Rapporteur** : Cédric ZÜRCHER

## Rapport de la Cogest sur le budget 2021

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le budget 2021.

### **1 Organisation de la commission**

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PSCG) président,
  - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
  - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
  - Pauline Arlettaz (PDC),
  - Jacques Borgeaud (PLR),
  - Nathalie Cretton (Les Verts),
  - David Gaillard (PDC),
  - Eric Lattion (PDC),
  - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

## **2 Méthode de travail**

Pour l'examen du budget 2021, la Cogest a reçu avant sa première séance le budget de fonctionnement et d'investissements ainsi que les indicateurs financiers, le message du Conseil Municipal et le plan financier quadriennal 2021-2024.

Le budget 2021 et le message du Conseil municipal ont été passés en revue. Nous avons formulé une liste de questions générales et de détail en prévision d'une séance commune.

A toutes fins utiles il est précisé que la commission a examiné toutes les rubriques du budget 2021, y compris celles inférieures à Fr.30'000.--. Nous sommes partis du principe qu'en notre qualité d'organe de contrôle de la gestion financière communale, notre pouvoir n'était pas limité, ni par les rubriques, ni par leur montant.

## **3 Nombre et déroulement des séances**

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 20 octobre, 10 et 24 novembre et 2 décembre 2020.

Le 20 octobre, nous avons discuté de l'entrée en matière, passé en revue le message du Conseil Municipal, les indicateurs financiers, le budget de fonctionnement et d'investissement. Nous avons élaboré une liste de questions à l'attention du Conseil municipal.

Le 10 novembre, sur invitation de la Cogest, le Conseil Municipal, représenté uniquement par son président M. Y. Buttet en raison de la situation sanitaire, ainsi que le secrétaire municipal Laurent Monnet et le chef financier Emmanuel Bérard sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal à nos questions.

En 2<sup>ème</sup> partie de séance nous avons discuté des réponses données et fixé les grandes lignes du rapport.

Le 24 novembre, nous avons discuté du présent rapport et procédé à son adoption.

Le 2 décembre, la Cogest se réunira pour traiter des amendements.

#### **4 Entrée en matière**

Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière, entre autre, si les objectifs qu'elle estime prioritaire n'étaient pas atteints. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

#### **5 Examen du budget 2021**

##### **5.1 Préambule**

Malgré une évolution économique incertaine engendrée par la situation sanitaire le Conseil Municipal a décidé de poursuivre sa politique d'investissements afin de soutenir, dans la mesure de ses moyens, le tissu économique de la région. Pour 2021, les investissements nets sont budgetisés à plus de 12,5 mios de francs (12,506 mios). La STEP accapare la grosse partie de ses investissements avec 6,16 mios de francs, la route Clos-Novex-Pré-Raye (1,015 mio) devrait enfin voir sa réfection débuter. Les autres importants projets annoncés sont la route de l'Epine pour Fr.600/m, la réfection de la route à l'intérieur d'Illarsaz pour Fr.550/m, les canalisations pour Fr.535/m ainsi que les aménagements de rues et places pour Fr.405/m et la caserne commune avec Monthey Fr.600/m. Il est également prévu Fr.780/m pour la réfection intégrale de la toiture de la salle polyvalente du centre scolaire des Perraires.

Au niveau des indicateurs financiers le degré d'autofinancement est fortement influencé par le volume des investissements et la moyenne sur 3 ans le considère comme insuffisant. Pour la capacité d'autofinancement qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers ce ratio obtient la note « satisfaisant ». Cet indicateur est le moins sensible aux variations liées aux investissements. On se rend compte que notre marge d'autofinancement constitue un niveau acceptable et accepté dans les précédentes années. Pour autant, selon le canton, cette marge d'autofinancement, vu le nombre croissant des habitants et de facto du revenu, cette marge devrait tendre à 5.4 mios (env. 15% des revenus). L'endettement net par habitant, avec Fr.2'412.—(moyenne sur 3 ans), est considéré

comme faible. Le taux du volume de la dette brute qui compare la dette brute en % des revenus financiers, est considéré comme satisfaisant.

Avec l'importance des nouveaux projets en cours et l'arrivée à échéance de certains, de nouveaux emprunts devront potentiellement être contractés.

## **5.2 Analyse du budget 2021**

### **5.2.1 Remarques générales**

Le budget 2021, proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de Fr.4'490'000.--.

Cette marge est la droite ligne des deux derniers budgets qui prévoyaient des marges d'autofinancement entre 4,575 mios et Fr.4,731 mios. Suite à l'échec du referendum sur la RFFA (réforme fiscale des sociétés liée au financement de l'AVS) cette loi est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La péréquation financière prend de plus en plus d'importance et elle atteint désormais près de Fr.3 mios (2,9987 mios) soit le 66,80% de la marge d'autofinancement.

Le potentiel des ressources dépend directement du développement économique de notre commune. La promotion économique est actuellement au point mort et en cours de réévaluation. Cela est confirmé par le bilan 2017-2020 établi par le Conseil Municipal à l'intention de la population. Cette promotion économique sera l'un des enjeux majeurs de la prochaine législature.

Au niveau des charges et revenus de fonctionnement ceux-ci évoluent de manière linéaire en fonction de l'évolution de la population et des infrastructures.

### **5.2.2 Message de la Cogest**

La Cogest constate que les perspectives à court terme sont incertaines. La situation sanitaire ne s'améliore pas vraiment et l'impact financier des restrictions imposées sont difficiles à estimer. Des rentrées fiscales moins importantes et une situation économique en forte dégradation pourraient affaiblir nos finances communales.

## **6 Recommandations de la Cogest**

Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal, et analysé par la Cogest.

Cela étant la Cogest recommande aux membres du Conseil général :

1. d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé) pour le budget 2021
2. d'accepter un taux d'indexation de 165% (inchangé) pour le budget 2021
3. d'accepter le budget 2021 tel que présenté par le Conseil municipal.

## **7 Vote final**

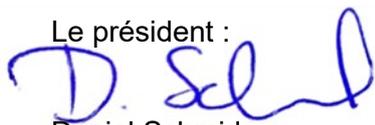
Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

## **8 Conclusions et remerciements**

Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les informations demandées cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. La Cogest aurait voulu être informée dès l'augmentation du budget des travaux de la STEP connu. Concernant la communication avec le législatif, la Municipalité devra s'améliorer dans le futur. En conclusion nos remerciements vont à tous ceux qui ont œuvré à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Collombey, le 24 novembre 2020

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques du budget 2021

Copie au Conseil municipal